

Procès-verbal de réunion de conseil d'école

Circonscription de Fécamp

Ecole Primaire Henri Blanc

76110 BREAUTE

5 classes

Conseil d'école n°1

Lundi 17 octobre

17h00-19h00

Membres présents :

Equipe enseignante :

Mme Boudjema (directrice)

Mme Lallemand, Mme Reiner, Mme Saint-Martin, Mme Gouis, M. Hervalet

Représentants mairie :

Mr Perier (maire)

M. Barthélémy, Mme Thumereau (adjoints au maire)

Mme Tauvel (conseillère municipale)

DDEN :

Mr Duthil

Représentants des parents d'élèves élus

Mme Gognet, Mme Debris, Mme Vigreux, Mme Dumesnil : titulaires

Mme Brument, Mme Helouin : Suppléantes

Absents excusés :

Mme Chéret (inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Fécamp)

Mme Désert, Mme Avenel, (représentantes des parents d'élèves)

Secrétaire du conseil d'école : Mme Lallemand

L'ordre du jour est :

- 1) Présentation de l'équipe pédagogique
- 2) Organisation et effectifs
- 3) Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- 4) Règlement intérieur de l'école
- 5) Sécurité dans l'école
- 6) Travaux dans l'école
- 7) Bilan de la coopérative scolaire
- 8) Vie de l'école
- 9) Questions diverses

1. Présentation de l'équipe pédagogique

Cette année, l'équipe pédagogique de l'école a été en partie renouvelée :

- Mme Boudjema est arrivée sur le poste de direction de l'école
- le poste de M. Laco (parti en retraite) a été bloqué pour 2 enseignants stagiaires qui se partagent la classe (3 semaines chacun)
- l'ouverture de classe en maternelle, nous a permis d'accueillir Mme Saint-Martin
- Mme Reiner, Mme Lallemand, Mme Coindeau (enseignante qui décharge Mme Boudjema le vendredi) complètent cette équipe.

2. Organisation et effectifs

Cette année, 116 élèves fréquentent l'école. Les élèves sont répartis de la manière suivante :

- Classe de Mme Reiner : 10 PS – 12 MS soit 22 élèves
- Classe de Mme Saint-Martin : 10 MS – 13 GS soit 23 élèves
- Classe de Mme Lallemand : 15 CP – 8 CE1 soit 23 élèves
- Classe de Mme Gouis et M. Hervalet : 10 CE1 – 14 CE2 soit 24 élèves
- Classe de Mmes Boudjema et Coindeau : 18 CM1 – 6 CM2 soit 24 élèves

Soit 45 élèves scolarisés en maternelle et 71 élèves en élémentaire.

L'effectif de cette année est en hausse par rapport à l'année dernière. Il y a eu 31 inscriptions pour cette rentrée :

- 10 élèves en PS, 10 élèves MS, 2 élèves en GS, 1 élève de CP, 3 élèves en CE1, 1 élève en CE2, 3 élèves de CM1, 1 élève de CM2

3. Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Les élections se sont déroulées le vendredi 07 octobre. Il y avait 1 liste de parents d'élèves.

Le bureau de vote était tenu par Mme Boudjema (directrice de l'école). Le dépouillement a été réalisé par Mme Boudjema Caroline (directrice) , Mme Vigreux (Parents d'élèves) sous le contrôle de Mme Lallemand (enseignante)

Sur 158 personnes inscrites sur la liste électorale, il y a eu 84 suffrages exprimés (dont 8 nuls car des noms de la liste était barrés ou entourés et 0 blancs) : soit un taux de participation de 53.2%.

Mmes Gognet, Debris, Vigreux, Désert et Dumesnil ont donc été élues « représentantes de parents d'élèves au conseil d'école ». Mmes Avenel, Brument et Helouin sont suppléantes.

Mme Boudjema souhaite rappeler que les enveloppes « blanches » du vote par correspondance doivent être signées par les parents sinon le vote est « nul ». La semaine précédant les élections, les enseignants ont redonné les enveloppes aux parents pour signature pour que ces votes soient comptabilisés.

4. Règlement intérieur de l'école

Lecture du règlement intérieur et explication des modifications à y apporter.

Article 5

Plusieurs modifications sont nécessaires :

- Remplacement de « petite et moyenne section » par Les élèves des classes maternelles (PS-MS-GS).
- Suite aux mesures Vigipirate, l'accueil des élèves des classes maternelles se fait à la porte d'entrée de l'école maternelle et non dans l'entrée.
- Le portail est fermé à clé à 8h40 et à 13h10. Aucun élève ne sera accepté passée cette heure -> Le portail est fermé à clé à 8h30 et 13h00. Passé cette heure, vous devez sonner à l'interphone du portillon de l'entrée de l'école (ouverture du portillon par Mme Lallemand) ou du portillon de l'entrée de la cantine (en cas d'absence de Mme Lallemand).

Article 6

« Avant l'âge de six ans, il est souhaitable que la fréquentation soit régulière. » -> Avant l'âge de 6 ans, la fréquentation doit être régulière.

Extrait du règlement des écoles maternelles et élémentaires :

« Lors de l'inscription de l'élève dans un établissement scolaire, il convient de rappeler à ses parents que celui-ci est tenu d'y être présent, qu'il relève ou non de l'obligation scolaire. L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève. »

Article 7

Si un élève doit sortir avant l'heure réglementaire pour se rendre à un rendez-vous médical : ajout de « (à titre exceptionnel) »

Article 9

« La prise de médicaments est autorisée sur prescription du médecin et autorisation des parents uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire (du CP au CM2). » -> la prise de médicaments est interdite à l'école sauf dans le cadre d'une maladie chronique nécessitant la mise place d'un PAI.

En effet, seule une infirmière ou un médecin scolaire est apte à donner un médicament sur prescription médicale. (BO du 06 janvier 2000 : protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (eple))

Article 11

Les chaussures à talons sont interdites. Ajout des « tongs »

Article 12

« Les jeux de cour sont réservés aux élèves des classes maternelles sous la surveillance de leurs enseignants. Ces jeux sont uniquement réservés aux enfants des classes maternelles. » -> « Les jeux de cour sont réservés aux élèves des classes maternelles sous la surveillance de leurs enseignants. Ces jeux sont interdits aux enfants des classes élémentaires. »

Article 13

Seuls les ballons en mousse sont autorisés -> Seuls les ballons en mousse ou plastique sont autorisés

Article 17

L'utilisation des toilettes doit se faire pendant les récréations. -> Pour les élèves de l'école élémentaire, l'utilisation des toilettes doit se faire pendant les récréations.

Article 19

Il est interdit de stationner sur la zone d'arrêt des cars. -> Suite aux mesures Vigipirate :

Il est interdit de stationner devant l'école

Une ligne jaune et des barrières vont être installées par la mairie.

Le règlement est voté à l'unanimité

5. Sécurité dans l'école

Exercice PPMS

L'exercice PPMS (plan particulier de mise en sûreté) a été réalisé le jeudi 13 octobre de 10h à 10h30.

Cette année, le scénario est la menace terroriste (un groupe armé circule dans le département de la Seine-Maritime). Leurs intentions ne sont pas connues, les autorités appellent donc à la prudence et sollicitent de chacun une mise à l'abri afin d'assurer la sécurité de tous.

Mme Boudjema a reçu M. Pasquet (gendarme de Goderville) avec M. Perrier (maire de la commune) et M. Lambert (garde Champêtre) afin de planifier au mieux les zones de retranchement possibles et les consignes d'évacuation en cas de menace terroriste.

L'équipe enseignante s'est réunie pour décider des zones de retranchement :

- Pour les élèves des classes maternelles : le sous-sol de l'école
- Pour les élèves des classes élémentaires : chacun dans sa classe, le long du mur

En ce qui concerne l'évacuation :

- Pour les élèves des classes maternelles : selon M. Pasquet (gendarme) il n'y a pas de possibilité d'évacuation d'urgence. Le plus prudent est de rester retrancher en attendant la police
- Pour les élèves des classes élémentaires : L'évacuation des classes est possible par l'arrière des classes avec retour sur la route principale si possible (selon la position du danger) ou évacuation à travers les jardins des maisons se situant sur le côté de l'école (pas de grillage).

L'exercice s'est bien déroulé. Il ne semble pas y avoir de peur chez nos élèves. Pour les maternelles, l'exercice a été présenté sous forme de jeu (les 3 petits cochons). La communication entre les 3 bâtiments a fonctionné grâce à l'installation des talkiewalkies (cela a permis aux enseignants de peaufiner leur utilisation)

En attendant le changement du portillon de l'école, les 3 bâtiments sont fermés à clé lors des horaires de classe.

Stationnement

En raison du plan Vigipirate, de l'arrêt des cars jusqu'aux infirmières, installation d'une ligne jaune et de barrières afin d'interdire le stationnement devant l'école.

6. Travaux dans l'école

L'équipe enseignante remercie la commune pour les travaux réalisés dans les 2 classes en élémentaire. Les enseignants ont pris possession cet été des 2 classes qui ont été refaites à neuf par la municipalité de Bréauté. Chacun commence à y trouver ses marques. Mme Boudjema tient à préciser que les portes d'entrées de ces 2 classes ne ferment plus à clé depuis la remise en route du chauffage.

Les enseignants ont débarrassé l'ancienne classe de M. Laco. La garderie et la bibliothèque de l'école y ont été installées.

L'ouverture des fenêtres des toilettes de maternelle et du bureau de direction ne fonctionnent pas.

3 toilettes en maternelle sont hors-service.

Une fenêtre au sous-sol (servant de zone de retranchement) ferme à l'aide d'un bâton de bois.

Le rideau de la salle de motricité est tombé avec la barre.

Le photocopieur est tombé en panne 2 fois de suite la semaine dernière. Toutes les feuilles se bloquent dès que l'on lance une copie.

La connexion internet en salle informatique et la ligne de téléphone commune au 3 bâtiments ?

Les devis sont en cours

Les rideaux des 2 nouvelles classes ?

La commande est en cours

Dans les zones de retranchement, il a été conseillé par le gendarme de poser sur les fenêtres des films ne permettant pas aux personnes extérieurs à l'établissement de voir ce qui se passe.

M. Barthélémy demande que Mme Boudjema lui transmette les informations en sa possession à ce sujet.

Poteau de l'éclairage qui se trouve dans la cour, le boîtier est ouvert.

L'équipe remercie la municipalité pour la nouvelle chaudière du bâtiment de l'école maternelle.

7. Bilan de la coopérative scolaire

Solde au 31/08/2015 : 10336.51€

Charges	Produits	Résultat de l'année 2015/2016
18994,55€	17729,20 €	-1265.35€

Solde 31/08/2016 : 9071.16 €

Remerciements auprès de l'association des parents d'élèves qui a versé à l'école deux chèques de 1 500 € et un chèque de 1800€ grâce aux actions de l'année dernière. (soit un total de 4800€)

Pour les classes d'eau et le voyage à Paris, la coopérative a reçu des subventions :

1710 € de la part de la commune de Bréauté

2000€ de l'OCCE pour la classe d'eau.

8. Vie de l'école

Les enfants du CP au CM2 se rendront à la piscine de Goderville à raison de deux fois par semaine :

- 1^{ère} période pour les classes de Mmes Boudjema et Coindeau.

- 4^{ème} période pour la classe de Mme Gouis et M. Hervalet.

- 5^{ème} période pour la classe de Mme Lallemand

De la GS au CM2 :

Graines de Chercheurs est un projet pédagogique de l'académie de Rouen

Il comprend des **situations de défis scientifiques** pour les élèves (nouveaux défis chaque année).

Rallye maths'n Caux : Ce rallye propose aux élèves des situations de recherche à réaliser en classe entière.

Les classes élémentaires

Nous avons voulu harmoniser nos pratiques de classe. Nous avons donc investi dans une méthode commune de mathématiques et de français du CP au CM2.

Rallye messagerie : Un courrier électronique est envoyé sur l'adresse laposte.net des élèves avec un lien vers un site internet où ils doivent trouver des informations.

Rallye Art : Découverte d'œuvres d'art et préparation d'exposés. Cette année, le thème est « les peintres impressionnistes normands »

La classe de CM1/CM2 :La compagnie Oz

Un spectacle en Anglais devrait se dérouler à Goderville (salle de la ficelle). Le thème sera Cendrillon. Le spectacle sera préparé en classe pour que les élèves comprennent le spectacle et pour qu'ils puissent ensuite poser leurs questions aux comédiens de cette compagnie.

Noël

Un spectacle est offert par l'association de parents d'élèves le 09 décembre.

Le livret numérique et le livret de progrès

Cette année sera mis en place le livret numérique du CP au CM2. C'est un livret qui sera unique du CP à la 3^{ème}. Il est simplifié par rapport aux livrets utilisés précédemment dans l'école : 1 évaluation par

domaine. Pour le premier trimestre un exemplaire papier sera transmis aux familles, puis il sera distribué numériquement pour les autres trimestres (avec signature numérique).

En maternelle, changement de livret également : Livret de progrès

Les progrès de l'élève seront mis en avant. Les enseignants de maternelle attendent de les avoir reçus pour pouvoir se l'approprier.

14) Questions diverses

La mairie demande combien de sapins ils doivent commander pour l'école.

La mairie demande si les enseignants préparent des décorations pour les sapins du village.

La mairie précise qu'une personne a été embauchée pour la garderie. Elle sera présente de 16h15 à 17h15 (moment le plus fréquenté de la garderie).

La mairie précise que la cantine avec ses 2 services fonctionne très bien. Les enfants sont moins nombreux et l'ambiance est forcément plus calme.

La mairie précise également que les activités ont redémarré dès la rentrée. Tous se déroule bien mais il a fallu réclamer aux familles les papiers à la rentrée car ils n'avaient pas été rendus durant l'été.

Levée de la séance 19h00

.